



Verbier, le 13 décembre 2020

Mesdames et Messieurs,  
Chers membres,

Nous espérons que vous et vos familles vous portez bien.

En cette année particulière, nous avons malheureusement dû renoncer à organiser notre traditionnelle Assemblée générale ordinaire de décembre. Conformément à l'article 27 de l'Ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le COVID-19, édictée par le Conseil fédéral, l'Assemblée générale de l'APCAV se fera dès lors par correspondance. Ainsi, nous vous proposons d'exercer vos droits par écrit au moyen du bulletin annexé, comme prévu dans l'Ordonnance fédérale précitée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019 (disponible sur notre site internet ou sur demande à [info@apcav.ch](mailto:info@apcav.ch))
2. Rapport du comité sur l'exercice écoulé (annexé)
3. Présentation des comptes 2019/2020 et du budget 2020/2021 (annexés)
4. Rapport de l'organe de contrôle et décharge aux organes responsables (annexé)

Le formulaire de vote ci-joint doit nous être retourné soit sous forme électronique à [info@apcav.ch](mailto:info@apcav.ch) ou par courrier postal à l'adresse de l'association, **au plus tard le 10 janvier 2021**. Les résultats des votes seront consignés dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Nous profitons également du présent envoi pour vous remettre la facture relative à votre cotisation annuelle 2020/2021.

En espérant que la situation se normalise en 2021 et dans l'attente de vous revoir bientôt, nous vous souhaitons à tous, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que bonheur et santé pour la nouvelle année.

Brigitte Borel, Présidente